

Nouvelles menaces sur la vie de Vincent Lambert

Article rédigé par *L'équipe libertepolitique.com* -, le 11 septembre 2015

Le neveu de Vincent Lambert, François Lambert, a saisi la justice pour exiger « sous quinzaine » l'arrêt de l'alimentation et de l'hydratation artificielles qui maintiennent en vie son oncle de 38 ans, en état végétatif depuis un accident de la route en 2008.

Deux recours ont été déposés mardi 8 septembre devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne contre le CHU de Reims, où Vincent est hospitalisé. L'un pour excès de pouvoir, l'autre en référé suspension, en raison de l'urgence de la situation.

Le tribunal administratif de Châlons a déclaré qu'il se réunirait le 29 septembre à 15 heures en audience publique. La justice devra déterminer si le CHU de Reims où est actuellement Vincent Lambert, est « en droit de le laisser vivre » en poursuivant l'alimentation et l'hydratation artificielle ou s'il doit appliquer les arrêts du Conseil d'État (cf. *Généthique* du [20 juin 2014](#)) et de la CEDH (cf. *Généthique* du [5 juin 2015](#), du [8 juin 2015](#) et synthèse de presse du [8 juin 2015](#)), et suspendre ces soins.

Dans le même temps, les parents de Vincent Lambert ont annoncé leur décision d'attaquer en justice le CHU de Reims. Une assignation sera notifiée à l'hôpital, afin de lui enjoindre de transférer Vincent Lambert dans un autre hôpital et de reprendre des soins comme la kinésithérapie ou une rééducation à la déglutition.

Ses parents réclament au CHU « des dommages et intérêts à hauteur de 500 000 euros pour Vincent Lambert et 1 euro symbolique pour les parents ».

Sources : *Le Monde* (9/9/2015), *Généthique* (11/09/2015)
